

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 38 Maîtrise orale et écrite de la langue française 2.1			
Code	PEIM2B38PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte David GORET (david.goret@helha.be) HELHa Campus Mons Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) HELHa Gosselies Manon MESPLOMB (manon.mesplomb@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Bénédicte NORTIER (benedicte.nortier@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
- 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
 - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
 - 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de rédiger un texte avec ou sans outils de référence, comportant le niveau attendu de graphies correctes.

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de s'exprimer à l'écrit et/ou à l'oral, de manière correcte, compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B38PPA Maîtrise orale et écrite de la langue française 15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B38PPA Maîtrise orale et écrite de la langue française 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise orale et écrite de la langue française			
Code	14_PEIM2B38PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue au développement de la compétence suivante :

Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession :

- maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif.
- utiliser la complémentarité du langage verbal et du langage non verbal.
- adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- d'orthographier un texte, en employant ou non des outils, avec 98,5% de graphies correctes ;
- de repérer des erreurs d'orthographe commises par un élève, soi-même ou un pair et les corriger ;
- d'appliquer les rectifications orthographiques dans n'importe quel type d'exercices ;
- d'appliquer à bon escient et/ou de justifier les notions travaillées ;
- de manipuler et d'employer à bon escient les outils orthographiques découverts en classe ;
- de s'exprimer clairement, de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication en prenant garde à l'adéquation entre langage verbal et/ou non verbal ;
- de perfectionner l'expression écrite et ses connaissances lexicales ;
- d'acquérir une meilleure compréhension des textes à caractère scientifique ou autres (lire, synthétiser, reformuler) ;
- de savoir rédiger une lettre (exercices contextualisés).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- L'écriture d'une lettre dans le cadre professionnel
- Exercices d'orthographe et de vocabulaire
- Notions de nouvelle orthographe

Démarches d'apprentissage

- Exercices formatifs en classe
- Écriture et correction de textes divers

Dispositifs d'aide à la réussite

- Entretiens individuels
- Exercices supplémentaires sur la plateforme informatique
- Création d'un référentiel personnalisé

Sources et références

Grammaires, dictionnaires, Bescherelle, vérificateur orthographique

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Photocopies
- plateforme informatique

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation est double : un examen écrit en session (80%) et un travail écrit autour de la lettre hors session (20%).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	20				
Période d'évaluation	Exe	80			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'évaluation du Q3 se fera uniquement sous la forme d'un examen écrit unique. Le travail journalier n'interviendra plus.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).